

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
ASSEMBLÉE COMMUNE**

Doc. N° 42  
1956-1957

—  
Exercice 1956-1957  
Session ordinaire  
(Seconde partie)

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

fait au nom de la  
Commission des Transports

sur

le problème des transports dans la Communauté  
notamment les chiffres 5 et 137 à 147 du  
cinquième Rapport général sur l'activité de la  
Communauté (9 avril 1956 - 13 avril 1957)

par

M. Paul J. KAPTEYN  
Rapporteur

Juin 1957

AC 3424



La Commission des Transports s'est réunie le 27 juin 1957 à Strasbourg, sous la présidence de M. Paul J. KAPTEYN, Vice-Président, pour examiner le problème des transports de la Communauté, à la suite du Vème Rapport général sur l'activité de la Communauté.

M. Paul J. KAPTEYN a été désigné comme rapporteur.

Le rapport a été adopté le 27 juin 1957.

Etaient présents :

M. Paul J. KAPTEYN, président et rapporteur,

MM. E. BATTISTA

G. GOZARD suppléant M. SCHONE

N. MARGUE, suppléant M. POHER,

J. MEDECIN.

-----



RAPPORT COMPLEMENTAIRE

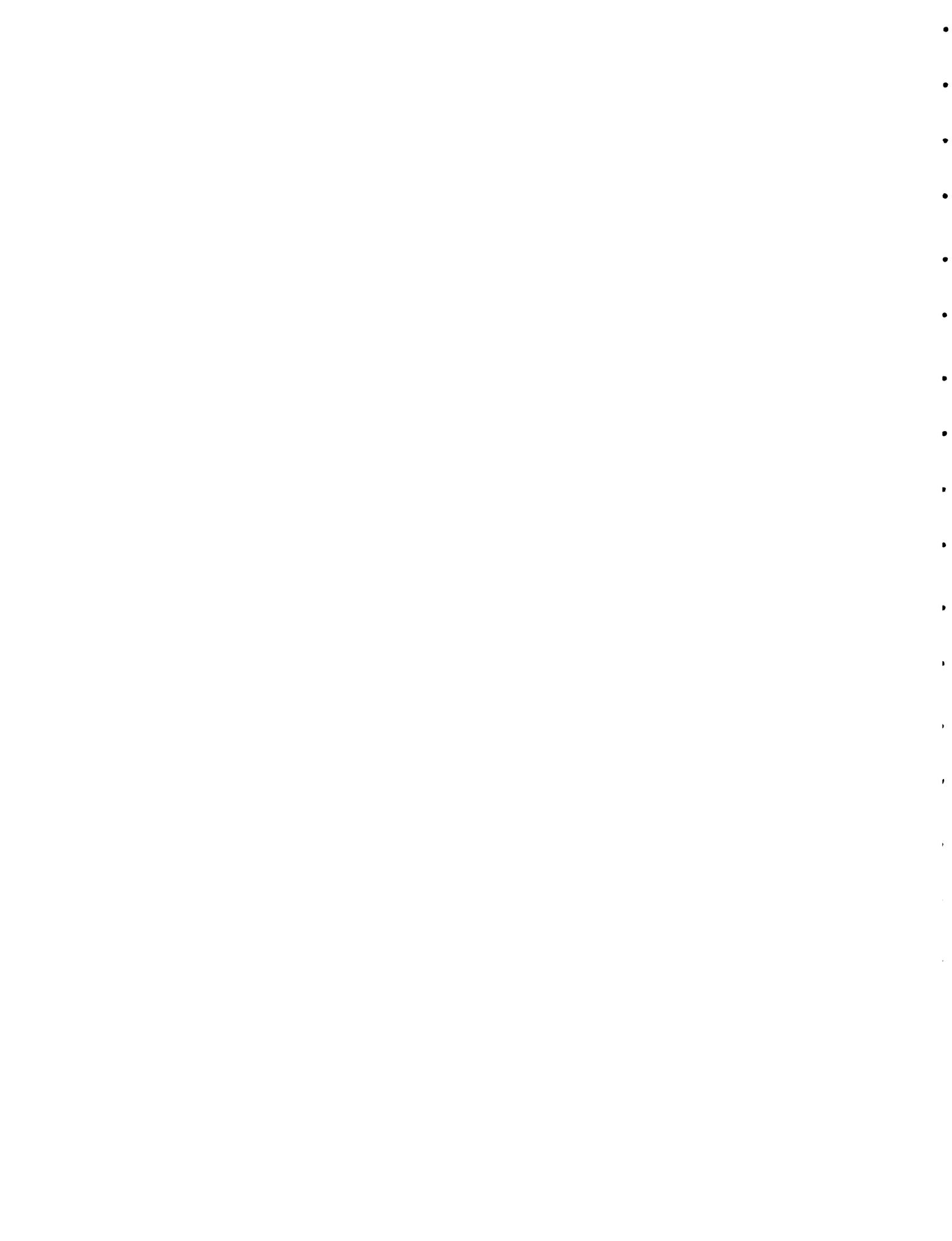
de M. Paul J. KAPTEYN  
sur le problème des transports de la Communauté

---

Monsieur le Président, Messieurs,

Votre Commission a, au cours de sa réunion du 27 juin 1957, examiné le problème des transports, à la suite du cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté, pour relever les points susceptibles d'être repris dans une résolution l'Assemblée.

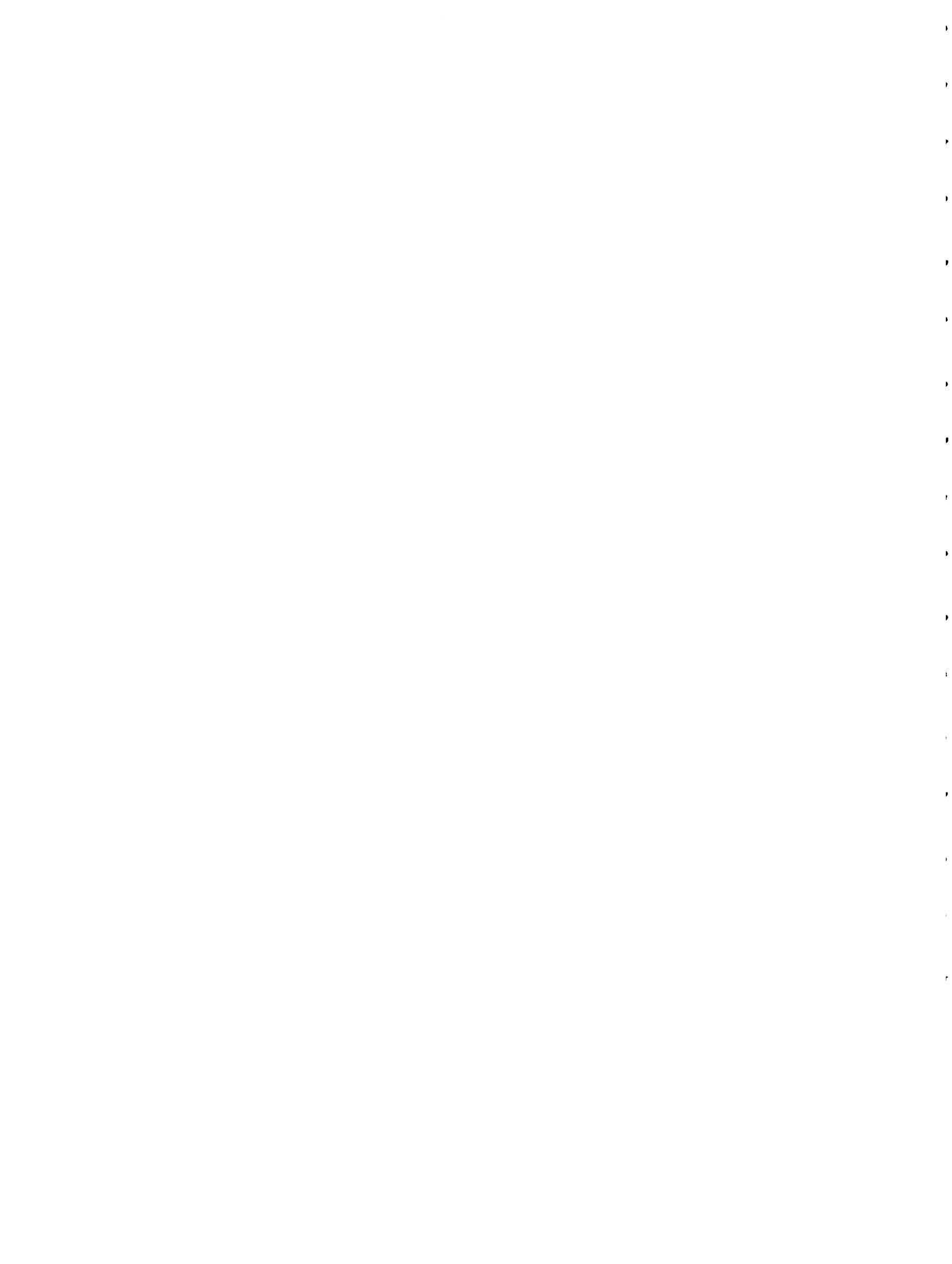
Elle vous propose d'adopter la résolution suivante :



Proposition de résolution  
sur le problème des transports de la Communauté

L'Assemblée Commune,

1. se félicite de ce que la Haute Autorité a clairement relevé dans son Vème Rapport général les difficultés s'opposant à une solution satisfaisante des problèmes des transports pour le marché commun du charbon et de l'acier ;
2. souligne à nouveau la nécessité de parvenir à une politique des transports commune des pays de la Communauté ;
3. se réserve de revenir sur le problème des transports de la Communauté dans le cadre plus large de la coordination générale des transports ;
4. se félicite des progrès réalisés par la Haute Autorité dans l'établissement d'une statistique des transports ;
5. constate avec satisfaction le progrès des travaux de la Haute Autorité sur la question des disparités dans les frets de la navigation fluviale ;
6. regrette que jusqu'ici les Gouvernements ne se soient pas mis d'accord sur cette question et espère que cet accord interviendra lors de la prochaine session du Conseil spécial de Ministres, afin de permettre l'entrée en vigueur dans le plus bref délai possible d'une convention à ce sujet ; et rappelle les suggestions qu'elle a faites dans ses résolutions précédentes sur cette question dont l'examen est depuis longtemps en cours ;



7. espère que le délai du 15 octobre 1957 prévu pour l'élaboration d'un projet de convention relatif au règlement des problèmes de transport routier sera respecté ;
8. souligne la nécessité d'une publication des tarifs, frets et conditions de transport non seulement dans le domaine du rail mais également dans ceux de la route et de la voie d'eau;
9. suggère que la Haute Autorité termine l'examen des tarifs spéciaux le plus rapidement possible, notamment en ce qui concerne les tarifs de soutien et de concurrence appliqués aux transports de charbon ;
10. signale que les inconvénients provoqués par l'application des articles 127 et 257 du Code des Douanes français - qui ne correspondent d'ailleurs pas à l'esprit du Traité - n'ont pas trouvé jusqu'ici une solution pleinement satisfaisante.

The first part of the report is devoted to a description of the experimental conditions and the results obtained. The second part is devoted to a discussion of the results and a comparison with the theoretical predictions. The third part is devoted to a summary of the results and a conclusion.

The results of the experiment are in good agreement with the theoretical predictions. The theoretical predictions are based on the assumption that the system is in a steady state. The experimental results show that the system is in a steady state and that the theoretical predictions are valid.